



LA BULLE

Accueillir en douceur les adultes de demain

Convention entre les futurs parents et la maison de naissance « La Bulle »

Information et consentement éclairé

Ce document a pour objectif de vous éclairer dans votre projet d'accouchement par une sage-femme avec l'équipe de « La Bulle » que vous souhaitez un accouchement à domicile ou en maison de naissance. Ainsi, vous pourrez d'une part marquer votre accord quant à la philosophie et la manière dont sont envisagés le suivi de grossesse, l'accouchement et les suites de couches et d'autre part, engager votre responsabilité propre en confiance avec la ou les sage-femmes en charge de votre suivi.

Philosophie

La grossesse, l'accouchement et l'allaitement sont des processus naturels qui impliquent le corps, le cœur et l'esprit de la femme. Les sage-femmes visent à permettre à la femme et au couple de vivre cette expérience dans un cadre sécurisant sur le plan médical et affectif. Notre accompagnement donne la possibilité à la femme de découvrir ou potentialiser sa puissance, sa confiance en elle et en ses capacités à enfanter et mater. Son ou sa partenaire de vie trouvera aussi sa juste place dans cette nouvelle étape.

Nos sages femmes travaillent dans un cadre juridique et médical défini. Au-delà de ces impératifs, elles mettent en œuvre toutes leurs compétences cliniques, intellectuelles, émotionnelles et intuitives afin de préserver au mieux la physiologie de la grossesse, de la naissance et du post partum. Nous sommes convaincues que la santé de la femme au cours de cette période dépend d'une part des facteurs sur lesquels la femme peut exercer un contrôle (ex physique, alimentation, repos...) et d'autre part, du sentiment de sécurité affective qu'elle peut développer en se sentant entendue, soutenue et respectée.

Lors de la naissance de votre bébé, vous pourrez compter sur l'accompagnement d'une sage-femme que vous connaissez et qui vous est entièrement dédiée.

Conditions de suivi

Les conditions permettant un suivi exclusivement par une sage-femme sont définies par la notion de grossesse et de naissance physiologique et sont stipulées dans la loi et dans d'autres textes de référence.

Les principales conditions sont les suivantes :

- Une femme en bonne santé ne présentant pas de pathologie ou d'antécédent médical ou obstétrical source d'exclusion
- Une grossesse sans complications
- Un bébé unique se présentant tête en bas
- Un suivi régulier auprès des sage-femmes de la Bulle

Equipe

Les sage-femmes de référence ont choisi de travailler en équipe afin de garantir la qualité du suivi, la disponibilité et le roulement des gardes.

Il est prévu que vous rencontriez l'équipe des deuxièmes sage-femmes susceptibles de vous accompagner lors de la naissance de votre enfant. 3 séances de rencontre sont prévues au cours de la grossesse, avec les autres familles suivies dans la même période que vous. L'occasion de créer du lien avec les autres familles et les deuxièmes sage-femmes.

Ces séances ne sont pas obligatoires mais vivement conseillées et souvent très appréciées. Vous pouvez réserver sur l'onglet événement de notre site www.labullenaisance.be.

Partenariat

Le suivi de la grossesse, de la naissance et des suites de couches implique un partenariat réel entre les sage-femmes et les parents. Les sage-femmes engagent leur responsabilité professionnelle en fonction des connaissances actuelles et des pratiques standards belges. Dans ce cadre, elles informent la femme et le couple afin qu'ils puissent prendre des décisions informées. Cependant, dans certaines situations, les sage-femmes pourraient être amenées à poser certaines limites, personnelles et/ou légales et/ou médicales, aux responsabilités qu'elles sont prêtes à assumer. Elles en discuteront évidemment avec vous en temps voulu.

Suivi de la grossesse

Le suivi de la grossesse se fait selon les recommandations du KCE, le centre d'expertise fédéral.

Les visites ont lieu une fois par mois jusqu'à environ 33 semaines d'aménorrhée (SA), ensuite vers 36, 38, 40 puis tous les 2 jours pour un monitoring

Au cours de ces visites, la sage-femme procédera aux examens usuels recommandés et plus particulièrement : tension artérielle, prises de sang requises, contrôle des urines, mesure de la hauteur utérine et écoute du cœur du bébé.

Trois échographies sont prévues pendant la grossesse auprès d'un gynécologue de votre choix : **vers 12 SA** (1er trimestre) lors de laquelle un test de dépistage des trisomies 13, 18 et 21 est proposé ; **vers 22 SA** (2ème trimestre) afin de procéder à un examen morphologique du bébé ; et **vers 32 SA** (3ème trimestre) afin d'évaluer la croissance du bébé.

Nous vous invitons à avoir un rendez vous avec votre gynécologue pour un contrôle à **40 SA**

En plus des consultations prénatales, La Bulle vous conseille fortement de participer aux trois rencontres en soirées proposer une fois par trimestre avec nos deuxièmes sage-femmes. Vous serez ajouté au groupe WhatsApp de votre groupe. Les réservations se font sur la page événement de notre site www.labullenaissance.be

Au rendez-vous **de 36 SA, un frottis vaginal** vous sera proposé afin de dépister le GBS (Streptocoque de groupe B). En cas de dépassement de terme, une surveillance par monitoring sera prévue à partir de la 40ème semaine avec une fréquence d'un monitoring tous les deux jours.

Nous vous accompagnons jusqu'à 42 SA, date à laquelle un déclenchement sera prévu au sein de l'établissement de votre choix.

Suivi du travail

Le suivi du travail par les sage-femmes respecte les recommandations du KCE, le centre d'expertise fédéral.

L'accouchement à « La Bulle » pourra se faire **entre 37 et 41 SA+6** pour autant que la grossesse se soit bien passée, que le bébé soit la tête en bas et que le travail se mette en route spontanément.

Votre besoin d'intimité et de sécurité affective ainsi que le respect du rythme de votre travail est notre priorité. Votre partenaire et nos sage-femmes vous apporteront leur soutien tout au long des différentes phases du travail. Les sage-femmes ausculteront le rythme cardiaque

de votre bébé toutes les 30 min avant, pendant et après la contraction afin d'assurer le bien-être du bébé. Des touchers vaginaux pourraient être effectués pour vérifier l'avancement du travail afin de veiller à ce que l'accouchement reste dans les limites de la physiologie et ce, avec votre accord préalable.

A la naissance, nous pratiquons le clampage tardif du cordon ombilical. Celui-ci ne sera sectionné qu'au moment de l'examen clinique. Le bébé restera en peau à peau avec vous ou votre compagnon de vie.

Suite de couches

Une surveillance de minimum deux heures est prévue après la naissance, que celle-ci ai eu lieu à domicile ou à la Bulle.

Pour une naissance à la Bulle, la durée de votre séjour est de minimum 6h après la naissance et de maximum 24h à condition que maman et bébé se portent bien. Lors de votre retour à domicile, tout aura été mis en place pendant votre grossesse pour assurer votre suivi : une visite quotidienne d'une sage-femme de la Bulle ou d'une autre sage-femme afin de suivre le poids de votre bébé, votre allaitement...

Une consultation post natale avec la sage-femme de référence présente à la naissance vous sera proposée 6 à 8 semaines après votre retour accouchement. Une visite chez un pédiatre ou un médecin traitant est obligatoire dans les 7 à 10 jours suivant la naissance, celui-ci aura déjà été contacté et mis au courant de votre projet.

Complications

En cas de complication pendant la grossesse, votre suivi doit être assuré par votre gynécologue référent.

De même, en cas de complications pendant votre travail, vous serez transférée selon le degré d'urgence soit dans l'hôpital de votre choix soit dans notre hôpital de référence l'hôpital de Tivoli. La sage-femme de « la Bulle » restera autant que possible à vos côtés.

Obligation de moyens

En aucun cas, les sage-femmes ne sont tenues à une obligation de résultat. Si elles l'estiment nécessaire, le suivi de la grossesse ou de l'accouchement seront confiés à un(e) gynécologue qui prendra les décisions requises avec vous. Les sage-femmes restent néanmoins disponibles à vos côtés. À tout moment, les parents engagés auprès de « La Bulle » peuvent, eux aussi, modifier leur choix quant au lieu de la naissance.

Les sages-femmes s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et le bien-être de la mère et de l'enfant, dans les limites de leurs compétences et du cadre légal.

Conditions financières

Un suivi par une sage-femme est un suivi d'une grande qualité médicale et humaine. Les sage-femmes offrent une disponibilité incomparable tout au long de la grossesse et plus particulièrement pendant les 5 semaines entourant la naissance où elles sont disponibles 24h/24, 7j/7.

Dans un premier temps, une participation forfaitaire de **350 euros** vous sera demandé à **12 semaines d'aménorrhée ou lors de l'inscription effective**. Il nous permet d'assurer la gestion de votre suivi et l'organisation qui en découle au sein de notre équipe. Il permet également de préserver la disponibilité d'une chambre de naissance dès 37 SA dans notre agenda.

Nous vous invitons à verser ce montant sur le compte IBAN BE59 7320 6317 3626 avec en communication le nom et le prénom de la femme enceinte suivi de la date prévue d'accouchement.

Dans un second temps, une participation forfaitaire de **450 euros** vous sera demandé à **36 SA au plus tard**. A l'approche de la naissance de bébé, nous mettons en route des gardes des secondes sage-femmes, nous prévoyons les repas qui vous seront servis après avoir donné naissance, ... Ce montant nous permet également de couvrir les frais inhérents à une maison de naissance, tels que le loyer, charges et assurances... ainsi que le matériel mis à votre disposition et utilisé lors de la naissance et les heures qui suivent.

Cette confirmation nous permet d'être opérationnelle pour vous accompagner dans des conditions optimales lors de la naissance de votre bébé.

Nous vous invitons à verser ce montant sur le compte IBAN BE59 7320 6317 3626 avec en communication le nom et le prénom de la femme enceinte suivi de la date prévue d'accouchement.

A ces deux montants se rajoutent les prestations diverses tout au cours de la grossesse, de l'accouchement et du post partum.

Au besoin, nous vous encourageons à nous contacter (lors d'une consultation ou par mail sur contact@labullenaissance.be) en nous proposant l'échéancier qui vous convient, dans la mesure où le solde est entièrement couvert à 37 SA.

Signatures

En signant cette convention, les parents reconnaissent avoir reçu toutes les informations nécessaires concernant les conditions d'accompagnement et les situations pouvant nécessiter un transfert.

Date : _____

Signatures : mettre votre nom, prénom et la mention « lu et approuvé »

Parent 1 : _____

Parent 2 : _____

Sage-femme : _____